

# Décision 20-DCC-96 du 23 juillet 2020

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Fruité SAS et de ses filiales par Refresho France

Posted on: 23 juillet 2020 | Secteurs :

**DISTRIBUTION**

---

## Présentation de la décision

### Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Refresho France  
Fruité SAS et ses filiales

## Lire

Le texte intégral

210.34 Ko

le communiqué de presse / press release